

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-409 du 21 Novembre 1984

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUC
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de l'Intérieur,
la Sécurité Publique, et de l'Administ
tion Territoriale de l'intérim du Camarade
Didier DASSI, Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques pour compte
du 18 Novembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le Décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

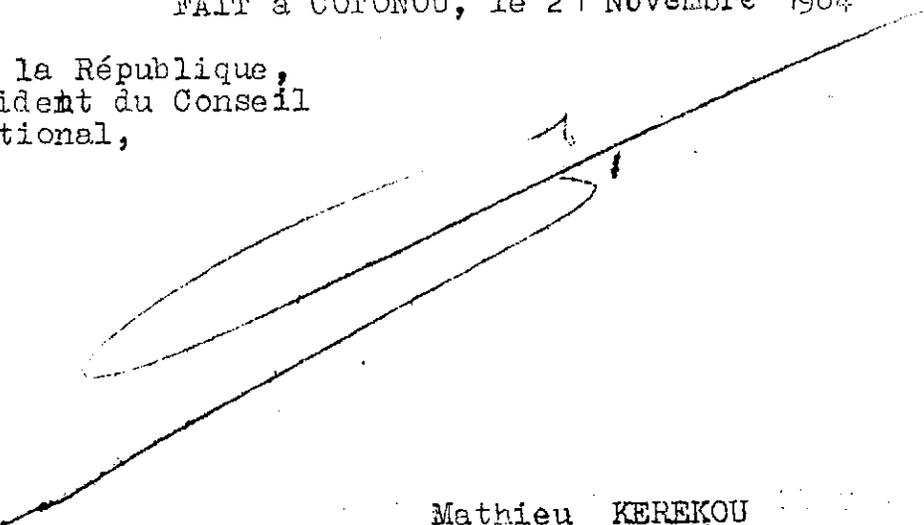
D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 18 Novembre 1984, le Camarade Edouard
ZODEHOUCAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration
Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant
l'absence du Camarade Didier DASSI.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT à COTONOU, le 21 Novembre 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGCEN 4 PPC 2 MISPAE-
MJIEPSEP 6 AUTRES MINISTRES 13 DEE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA
DCCT 1 ONEPI-DDE CHANC. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 PREFETS 6 JORPB